



Réseau Éducation Sans Frontières de Lot et Garonne

Tel : 06 83 13 04 71 Fax : 05 53 68 01 10

Courriel : resf47@wanadoo.fr Site départemental : <http://fsl47.info/>

Site national : <http://www.educationsansfrontieres.org/>

Créé depuis Janvier 2006, le Réseau Education Sans Frontières 47, relais départemental du RESF national, constitué d'associations et de syndicats, se mobilise contre les expulsions de sans-papiers (en particulier des familles dont les enfants sont scolarisés dans le Lot-et-Garonne).

Les étrangers sans papiers qui prennent le risque de rester illégalement sur notre territoire ne le font pas sans raisons. Quand ce n'est pas tout simplement la peur d'une exécution pour les réfugiés politiques, c'est la peur de la misère qui les pousse à abandonner leur pays et à changer de nationalité. Une fois parmi nous, après l'échec de leurs tentatives de régularisation, ils doivent se résigner à vivre clandestinement. Inquiets, traqués ils se font alors souvent exploiter contre un salaire de misère. Pourtant, ils ont choisi de rester et c'est pourquoi nous avons choisi de les y aider.

Inquiet face à la circulaire du 21 février 2006 (adressée par MM. Clément et Sarkozy à tous les préfets) le RESF 47 a décidé de s'adresser au personnel des administrations susceptibles de mettre en œuvre cette circulaire pour leur

demander, solennellement, d'entrer en résistance, de nous aider dans notre lutte.

Cette circulaire qui, quoiqu'en disent les autorités est un véritable mode d'emploi pour piéger les sans-papiers, rappelle l'une des périodes les plus sombres de notre histoire. D'ailleurs, certaines pratiques de l'Etat français en matière d'immigration ont fait l'objet de critiques de la part de la commission européenne aux droits de l'homme (rapport du 15 février 2006). Les Tribunaux Administratifs eux-mêmes désapprouvent l'action des préfets : à trois reprises dans notre département avec une amende de 1000,00 € à l'encontre de l'Etat français, le 25 mars de cette année 2006. Parce que nous refusons que les immigré/e/s deviennent des boucs émissaires ou de simples variables d'ajustement économique, nous vous exhortons à résister, selon la forme que vous jugerez possible, à l'application de cette circulaire.

Ensemble, soyons dignes des valeurs républicaines qui s'affichent aux frontons de nos administrations.

Imprimerie spéciale, ne pas jeter sur la voie publique



Réseau Éducation Sans Frontières de Lot et Garonne

Tel : 06 83 13 04 71 Fax : 05 53 68 01 10

Courriel : resf47@wanadoo.fr Site départemental : <http://fsl47.info/>

Site national : <http://www.educationsansfrontieres.org/>

Créé depuis Janvier 2006, le Réseau Education Sans Frontières 47, relais départemental du RESF national, constitué d'associations et de syndicats, se mobilise contre les expulsions de sans-papiers (en particulier des familles dont les enfants sont scolarisés dans le Lot-et-Garonne).

Les étrangers sans papiers qui prennent le risque de rester illégalement sur notre territoire ne le font pas sans raisons. Quand ce n'est pas tout simplement la peur d'une exécution pour les réfugiés politiques, c'est la peur de la misère qui les pousse à abandonner leur pays et à changer de nationalité. Une fois parmi nous, après l'échec de leurs tentatives de régularisation, ils doivent se résigner à vivre clandestinement. Inquiets, traqués ils se font alors souvent exploiter contre un salaire de misère. Pourtant, ils ont choisi de rester et c'est pourquoi nous avons choisi de les y aider.

Inquiet face à la circulaire du 21 février 2006 (adressée par MM. Clément et Sarkozy à tous les préfets) le RESF 47 a décidé de s'adresser au personnel des administrations susceptibles de mettre en œuvre cette circulaire pour leur

demander, solennellement, d'entrer en résistance, de nous aider dans notre lutte.

Cette circulaire qui, quoiqu'en disent les autorités est un véritable mode d'emploi pour piéger les sans-papiers, rappelle l'une des périodes les plus sombres de notre histoire. D'ailleurs, certaines pratiques de l'Etat français en matière d'immigration ont fait l'objet de critiques de la part de la commission européenne aux droits de l'homme (rapport du 15 février 2006). Les Tribunaux Administratifs eux-mêmes désapprouvent l'action des préfets : à trois reprises dans notre département avec une amende de 1000,00 € à l'encontre de l'Etat français, le 25 mars de cette année 2006. Parce que nous refusons que les immigré/e/s deviennent des boucs émissaires ou de simples variables d'ajustement économique, nous vous exhortons à résister, selon la forme que vous jugerez possible, à l'application de cette circulaire.

Ensemble, soyons dignes des valeurs républicaines qui s'affichent aux frontons de nos administrations.

Imprimerie spéciale, ne pas jeter sur la voie publique